

Saint-Germain-Laval

Commune dynamique des bords de Seine

N°135



**Elections
présidentielles**

P.10

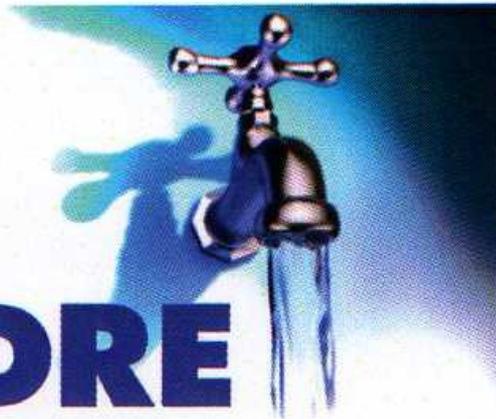
Séjour à Taussat-Les-Bains

p.17

Les vacances au centre de loisirs « Nathalie »

p.12

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
MARTIN
ALEXANDRE**



DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

**3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)
77130 Saint-Germain-Laval
Mob. 06 31 67 08 03
Tél. 01 60 74 22 15
alexandre.martin35@orange.fr**



**ESPACE
PUBLICITAIRE
DISPONIBLE**



**COMAILLE
AUTO**

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 11h et de 14h à 18h

Jean-Marc COMAILLE
26 rue de la Voie Creuse
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien – Réparation toutes marques

Saint-Germain-Laval

Commune dynamique des bords de Seine



EDITO DU MAIRE

L'arrivée du Printemps !

L'hiver est derrière nous, du moins nous l'espérons et avec le printemps qui pointe son nez, nos services administratifs préparent déjà la prochaine rentrée scolaire pour ce qui concerne l'inscription dans nos écoles maternelle et élémentaire dès le 18 avril. N'oubliez pas non plus la réinscription indispensable dans les services périscolaires souhaités !

Nous préparons aussi les grandes vacances de vos enfants qui auront plusieurs choix :

- notre centre de loisirs fonctionnera du lundi 10 juillet au vendredi 1^{er} septembre pour les enfants de 3 à 13 ans. D'ores et déjà, nos animateurs et la directrice s'emploient à proposer des activités à la fois classiques et innovantes dont vous aurez le programme qui ne manquera pas de retenir toute votre attention,

- du 18 au 31 juillet, nos jeunes de 6 à 15 ans partiront une nouvelle fois profiter de la mer, du soleil, des activités nautiques et autres à Taussat-les-Bains dans « Le Bassin d'Arcachon ».

Mais nous n'oublions pas les parents et grands-parents qui resteront à Saint-Germain-Laval. Que ce soit à la mairie, où des dépliants sont disponibles, ou sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (anciennement Communauté de Communes des Deux Fleuves), vous pourrez découvrir en bord de Seine ou dans la campagne, des itinéraires de promenades agréables.

Dans les randonnées des 2 Fleuves, sur le site de la CCPM, il existe 15 itinéraires de 6 à 18 km à parcourir à pied, en VTT ou à cheval pour des sorties à la journée ou à la demi journée.

Une nouveauté sur notre commune, attendue depuis des années, vous permettra de maintenir votre forme physique. En effet, un parcours de santé sera implanté dans la prairie en bord de Seine et ce pour les grandes vacances.

Je vous invite donc, petits et grands, à préparer vos survêtements et vos baskets pour profiter au mieux de ce qui vous est proposé !

Le Maire

Marie-Claude de SAINT LOUP

TAXI MIMOUNI

Conventionné Sécurité Sociale

TOUTES DISTANCES
Gare - Aéroport - Hôpitaux - Cliniques



Transport de malade assis
Transport de personnes à mobilité réduite (véhicule 9 places)
Colis et plis urgents

77130 MONTEREAU FAULT-YONNE
☎ **06.07 49 93 51**
01 64 32 47 67

R.M. 509 276 061 RM7721 - APE 4932 Z





Pluri'Elles Services
Société agréée de services

SI
services à
la personne

AGENCE
NATIONALE
DES SERVICES
AUX PERSONNES
Simplifier votre vie...

Prestations aux enfants

- Garde d'enfants de plus de 3 ans et aide aux devoirs
- Accompagnement lors des loisirs et au sport



Prestations administratives

- Aide à la compréhension des documents
- Aide à la rédaction des courriers et dossiers (impôts, APA...)



Prestations informatiques

- Utilisation d'un ordinateur et des composants
- Initiation aux logiciels de traitement de texte et Internet



Prestations ménagères

- Entretien du linge et du logement
- Courses et préparation des repas



Prestations jardinage et bricolage

- Petit jardinage, tonte, taille des haies, décapage
- Petits travaux de réparation, assistance bricolage



JACQUELINE
06 18 84 65 35

Aides Financières :

Aide du Gouvernement

- Réduction d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts.
- Le chèque emploi service : vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50% sur l'heure d'accompagnement au titre d'emploi d'un salarié à domicile.

Allocations et Financements

- APA Allocation Personnalisée à l'Autonomie
- Mutuelles (Mondial Assistance...)
- Caisses de retraite (CNAV, CNRAVL...)

01 44 70 09 40 - Ne pas payer sur le site municipal

Saint Germain Laval

vous informe

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Compte-rendu du Conseil Municipal	p.6
Elections présidentielles	p.10

ENFANCE - JEUNESSE

ALSH « Nathalie »	p.12
Rentrée scolaire 2017 / 2018	p.14
Vacances été 2017 - Colonie de vacances	p.17

VIE CULTURELLE

Médiathèque , <i>Le Manoir</i> „	p.16
----------------------------------	------

VIE LOCALE

Urbanisme : permis de construire et déclaration préalable	p.19
---	------

VIE ASSOCIATIVE

p.20

INFORMATIONS

p.27

AGENDA

p.31

Compte-rendu du Conseil Municipal



Conseil Municipal

PRESENTS :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs AUTHIER Bernard, HUSSON Michel, FONTAN Michel,
- Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, AUGÉ Elisabeth, BOTREL Dominique, BONHOMME Florence, TRINCHEAU-MOULIN Georgette,
- Messieurs FAGIS Christophe, BERTHIER Hervé, HALLART Frédéric, TYCHENSKY Jean,
- Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François, Conseillers d'opposition.

Absents représentés :

- Madame TELLIER Aline, représentée par Monsieur TYCHENSKY Jean,
- Monsieur LE GOFF Philippe, représenté par Monsieur MARTINEZ Jean-Claude.

Absents :

- Messieurs DUDILLIEU Dany, MARTIN Olivier,
- Mesdames DUHAMEL Nathalie, LE BEUX Véronique
- Madame ARNOUT Florence, Conseillère d'opposition

Secrétaire de séance : Monsieur TYCHENSKY Jean

Madame le Maire indique que, dans les Affaires et questions

diverses, sera vu une demande de subvention exceptionnelle pour l'Archerie de Pontville.

Elle demande aux conseillers présents s'il y a d'autres questions diverses ?

Monsieur MADELENAT indique qu'il aura une question sur l'Education Nationale.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Public du 19 Octobre 2016

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Public du 19 Octobre 2016.

2 - Retrait de l'avis du Conseil Municipal en date du 19 Octobre 2016 sur l'élaboration du PLU de la Commune de Laval-en-Brie

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retirer l'avis du conseil municipal donné par délibération en date du 19/10/2016 sur l'élaboration du PLU de la Commune de Laval-en-Brie.

En effet, une lettre d'observations du Sous-Préfet de Provins en date du 14/09/2016 demandant le retrait de la délibération du 12/07/2016 de la Commune de Laval-en-Brie, la délibération prise par cette Commune en date du 05/04/2012 restant valable.

3 - Lancement des travaux de restauration de l'Eglise et demandes de subventions

Madame le Maire expose au Conseil que la réalisation d'un diagnostic sanitaire de l'Eglise de Saint-Germain-Laval a été

Séance du Mercredi 14 décembre 2016

confié en 2014 au Cabinet Thierry Leynet. Ce diagnostic a conclu l'urgence de travaux de restauration, tant intérieurs qu'extérieurs, pour un montant de 1.362.304,00 € HT, auquel il convient d'ajouter les honoraires d'architectes et du coordonnateur de sécurité, ainsi que les frais administratifs, portant le coût global de l'opération à 1.565.740,00 € HT.

Compte-tenu de l'importance de la somme, le Conseil Municipal a décidé de décomposer l'opération en quatre phases, les deux premières concernant tous les travaux extérieurs, la troisième tous les travaux intérieurs, la quatrième la restauration de l'ameublement et des menuiseries d'art.

Phase 1 : travaux extérieurs : charpente, couverture et maçonnerie du clocher : 631.549,00 € HT

Phase 2 : travaux extérieurs : maçonnerie nef, chœur, collatéral, vitraux : 379.481,00 € HT

Phase 3 : travaux intérieurs : nef et chœur 401.025,00 € HT

Phase 4 : rénovation ameublement, menuiserie d'art 153.685,00 € HT

Le Conseil décide, à la majorité [1 voix Contre - (M. LE GOFF) - 1 abstention (M. HUSSON)] :

- de lancer les travaux de la première phase, comprenant les travaux de rénovation de la charpente et de la couverture de la nef, du chœur, de la sacristie, du clocher et du collatéral, les travaux de maçonnerie extérieure du clocher,
- d'inscrire les crédits nécessaires, soit 757.858,00 € au Budget 2017, sous forme d'autorisation de programme et de crédits de paiements sur les années 2017, 2018, 2019

Opération	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Phase 1	757.858,00 €	180.000,00 €	300.000,00 €	277.858,00 €

Les dépenses seront financées par l'autofinancement, l'emprunt, les subventions, le FCTVA.

- de solliciter les subventions prévues pour ce type d'opération auprès :
 - de la D.R.A.C. d'Ile-de-France (montant attendu 109.920,00 €),
 - du Conseil Régional d'Ile-de-France (montant attendu 137.401,00 €),
 - du Conseil Départemental de Seine-et-Marne (montant attendu 61.000,00 €).
- d'autoriser Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents afférents à ce dossier.

4 - Adhésion de la Commune de Saint-Germain-Laval à la

Fondation du Patrimoine à compter du 1^{er} Janvier 2017

Le Conseil approuve, à la majorité [1 abstention (M. HUSSON) - 1 voix Contre (M. LE GOFF)] d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 100,00 € par an, tarif minimum applicable aux communes de 1.000 à 3.000 habitants et d'autoriser Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents afférents à ce dossier.

5 - Réalisation d'un emprunt d'un montant de 300.000 € auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France

Le Conseil autorise, à l'unanimité :

- Madame le Maire ou son délégué à solliciter un emprunt d'un montant de 300.000,00 € aux conditions suivantes :

Taux fixe de 0,98 %

Frais de dossier : 0 %

Durée : 15 ans

Amortissement du capital progressif/ échéance constante

Périodicité des échéances : annuelle

- ainsi qu'à signer tous documents afférents à ce dossier.

6 - Décision modificative n° 2 au Budget Commune 2016

Le Conseil décide, à la majorité [15 voix Pour; 3 Abstentions (Messieurs MARTINEZ, MADELENAT, LE GOFF, Conseillers d'opposition)], de prendre la décision modificative n° 2 au Budget Primitif Commune 2016.

7 - Tarifs de la Salle de l'Orée de la Bassée à compter du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Août 2017

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs de location de la salle de l'Orée de la Bassée à compter du 1^{er} Janvier 2017 pour prendre en compte la modification des jours et heures de location, à savoir du Vendredi 10h au Lundi 9h.

Personnes résidant sur la Commune

Tarif du vendredi 10h00 au Lundi 9h00 : 500,00 € + 100,00 € de chauffage du 1^{er}/09 au 01/05.

Personnes extérieures à la Commune

Tarif du vendredi 10h00 au Lundi 9h00 : 1.000,00 € + 100,00 € de chauffage du 1^{er}/09 au 01/05.

Associations communales

Location accordée à titre gratuit (limitée à 2 par an) pour les Associations qui participent à la vie associative et culturelle de la Commune.

Compte-rendu du Conseil Municipal

Associations extérieures à la Commune

Tarif 1 journée : 500,00 € + 100,00 € de chauffage.

Tarif du Vendredi 10h00 au Lundi 9h00 : 600,00 € + 150,00 € de chauffage.

Un cautionnement de 2.000,00 € sera demandé pour toutes les locations.

NB : la salle est équipée d'un défibrillateur.

8 - Tarifs des encarts publicitaires dans le journal municipal à compter du 1^{er} Janvier 2017

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer les montants des encarts publicitaires comme ci-dessous :

- Format carte de visite : 80,00 € / an
- Format 14 cm x 10,4 cm : 100,00 € /an
- Format A5 : 150,00 € /an.

9 - Investissements 2017

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à engager, liquider ou mandater des dépenses sur le Budget Investissement dès le début de l'année 2017, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2017, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédit, soit :

- Chapitre 21 : 25 % de 72.916,00 € (62.916,00 € + 10.000,00 €) = 18.229,00 €
- Chapitre 23 : 25 % de 320.401 € (182.120,00 € + 138.281,00 €) = 80.100,00 €

10 - Demande de subvention DETR 2017 pour la création d'un columbarium (7 cases)

Le Conseil décide, à l'unanimité, :

- d'arrêter les modalités de financement en fonds propres, pour la construction d'un columbarium, ainsi que le montant attendu de la part des Services de l'Etat,
- d'approuver le projet d'investissement.

Fourniture et pose - pour un montant de 7.518,00 € TTC.

DETR attendue 50 % du coût HT, soit 3.132,50 €.

Fonds propres : 4.385,50 €

11 - Election d'un conseiller communautaire supplémentaire suite à l'extension du périmètre de la CC2F

Madame le Maire expose au Conseil que conformément à l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2016 n° 89 en date du 21 Novembre 2016 constatant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux

Fleuves, la Commune de Saint-Germain-Laval doit procéder à l'élection d'un Conseiller Communautaire supplémentaire dans les conditions prévues au b de l'Article L.5211-6 2 du CGCT.

Ainsi, le Conseil Municipal doit procéder à une élection parmi ses membres non conseillers communautaires au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Se porte candidat : Madame AUGÉ Elisabeth.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	18
Bulletins blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

Résultats : Madame AUGÉ Elisabeth est élue au 1^{er} tour de scrutin.

12 - Adhésion au Syndicat Mixte Seine et Marne Numérique

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Fleuves à adhérer à un syndicat mixte ouvert exerçant la compétence de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'occurrence le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique.

13 - Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CC2F

Le Conseil approuve, à l'unanimité :

COMMUNES	MONTANT
Barbey	13 751 €
La Brosse Montceaux	30 107 €
Cannes Ecluse	204 195 €
Courcelles-en-Bassée	5 435 €
Esmans	103 483 €
Forges	151 072 €
La Grande Paroisse	444 742 €
Laval-en-Brie	36 089 €
Marolles-sur-Seine	417 855 €
Misy-sur-Yonne	63 902 €
Montereau-Fault-Yonne	5 946 603 €
Saint-Germain-Laval	61 239 €
Salins	46 075 €
Varennes-sur-Seine	1 342 873 €

- le rapport de la CLECT en date du 17/10/2016 ci-joint,
- les allocations d'attribution définitives ci-après :

Séance du Mercredi 19 octobre 2016

14 – Mise en place de la RIFSEEP à compter du 1^{er} Janvier 2017

Le Conseil décide, à la majorité [17 voix Pour ; 1 Abstention (M. HUSSON)], à compter du 1^{er} Janvier 2017, pour les fonctionnaires, les agents non-titulaires de droit public :

- l'**Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE)** dans les conditions indiquées ci-dessus,
- le **Complément Indemnitare Annuel (CIA)** dans les conditions indiquées ci-dessus,
- de prévoir la possibilité du maintien, à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'Article 88 de la loi du 26 Janvier 1984,
- de décider que les montants maxima (plafonds) évolueront selon les mêmes conditions que ceux des fonctionnaires de l'Etat,
- de modifier les dispositions contraires ou qui n'existent plus, contenues dans les délibérations antérieures sur le régime indemnitaire (Délibérations en date du 09/12/2004, du 14/12/2006 et du 26/01/2012, hormis pour la Filière Culturelle [Adjoints du Patrimoine et des Bibliothèques] et la Filière Technique [Adjoints Techniques et Agents de Maîtrise] dans l'attente de la publication des textes),
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

15 – Création de postes – Avancement de grade 2017

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer, dans le cadre de l'avancement de grade pour l'année 2017, les postes suivants à compter du 1^{er} Janvier 2017 :

2 postes de Technicien Principal – Temps complet.

16 – Adhésion de la Commune de Saint-Germain-Laval aux prestations Carrières RH proposées par les Services Pôle Carrières du CDG 77 aux collectivités affiliées

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'adhérer aux prestations Carrières RH proposées par les Services Pôle Carrières du CDG77 et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2017 (Articles 6182 et 6475):
- d'**habiliter** Madame le Maire ou son délégué à signer la convention prévue à cet effet pour l'année 2017.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

17 – Subvention exceptionnelle – Archerie de Pontville

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à verser une subvention exceptionnelle de 200,00 € (Deux cent euros) à l'Archerie de Pontville et d'imputer la dépense à l'article 6574 (Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) – Divers.

Question de Monsieur MADELENAT :

Monsieur MADELENAT fait une remarque concernant la remise des Brevets des Collèges – Personne de Saint-Germain-Laval ne s'est déplacé, il trouve cela dommage.

Madame le Maire répond qu'elle ne pouvait y assister car elle avait une autre réunion en même temps. Elle espère que, pour l'année prochaine, elle pourra y assister et dans le cas contraire, elle se fera représenter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

La parole est au public – la séance est déclarée close à 21h45.

Elections Présidentielles

Les élections Présidentielles auront lieu :

1er tour : Dimanche 23 avril 2017

2^{ème} tour : Dimanche 07 mai 2017

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 19h00.

Vous ne pouvez pas vous déplacer les jours du scrutin ?
Une solution, le vote par procuration.

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

L'électeur choisi (le mandataire) doit :

- Etre inscrit obligatoirement dans la même commune que la personne donnant procuration (le mandant), mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.
- N'avoir reçu qu'une seule procuration établie en France (il est possible de détenir au maximum deux procurations si l'une a été établie en France et l'autre à l'étranger ou si les deux ont été établies à l'étranger).

Motifs pour lesquels vous pouvez donner procuration :

- Obligations professionnelles,
- Etat de santé, handicap ou assistance à une personne malade ou infirme,
- Suivi d'une formation,
- Vacances...

Lieux d'établissement de la procuration :

Vous devez vous présenter en personne (*sauf incapacité mé-*



Lieux de vote :

ATTENTION, le bureau de vote du Petit Buisson (bureau n°2) est transféré avec le bureau de vote n°1 - **salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée**. Un fléchage sera mis en place.

dicale ou due à une infirmité justifiée par la production d'un certificat : dans ce cas un officier de police judiciaire se déplace à votre domicile sur demande écrite et production dudit certificat) dans les commissariats ; les gendarmeries ou les tribunaux d'instance.

- Les personnes résidant à l'étranger,

s'adressent à l'ambassade ou au consulat de France.

Pièces à fournir :

- Un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire),
- Vous devrez renseigner les nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance de votre mandataire et remplir une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.

Détails :

Les démarches doivent être effectuées au plus tôt pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration et son traitement à la mairie.

Durée de validité :

En principe, la procuration est établie pour une seule élection et pour une durée maximale d'un an à compter de la date de son établissement (ou 3 ans pour les Français résidant hors de France) mais également pour une durée plus courte (3 mois, 6 mois ...).



Le mandant indique alors sur le formulaire la date de fin de validité et atteste sur l'honneur qu'il est de façon durable dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote.

Déroulement du vote :

Il revient au mandant d'avertir son mandataire. Le jour du scrutin, le mandataire se présente au bureau de vote du mandant, muni de sa pièce justifiant de son identité, et vote au nom de celui-ci.

Liste des marchés passés en 2016

Marchés inférieurs à 90.000,00 € HT

1 – Maîtrise d'œuvre pour la restauration extérieure de l'Eglise Saint-Germain Saint-Laurent

Attributaire : Cabinet SCPA ROUX-de BRANDOIS-LEYNET

Montant HT du marché : 14.728,02 €

2 – Maîtrise d'œuvre pour la restauration intérieure de l'Eglise Saint-Germain Saint-Laurent

Attributaire : Cabinet SCPA ROUX-de BRANDOIS-LEYNET

Montant HT du marché : 14.089,43 €

ALSH « NATHALIE » Les vacances d'Hiver

Pendant les vacances de Février, les enfants âgés de 6 à 11 ans du centre de loisirs ont traversé nos écrans pour partir à la conquête du monde des jeux vidéos !

De nombreux jeux et défis les attendaient : circuit Gran Turismo, Pokémon go, la course aux étoiles, Mario ou encore le jeu de l'assassin, qu'ils ont relevés avec brio !

Ils ont également redécouvert certains jeux un peu oubliés à travers des activités manuelles et des ateliers pâtisserie comme la Gameboy, les Sims ou encore Tétris et Pac-Man.

Les petits loups, quant à eux, sont partis dans le monde magique des contes pendant ces deux semaines de vacances. Ils ont pu fabriquer différentes fresques, tableaux et objets au gré des histoires de Pinocchio, Blanche Neige ou encore des 3 petits cochons.

Ils se sont aussi rendus à la médiathèque et ont cuisiné de bons gâteaux : un bonhomme en pain d'épices et la maison d'Hansel et Grettel, qu'ils ont entièrement mangés !

Deux grandes sorties ont aussi été réalisées pendant les vacances : une journée complète sur l'aire de jeu To Play (à Fontainebleau), avec ses innombrables toboggans et trampolines, puis une après midi au Laser Time (à Bièvres) pour les grands et au cinéma de Varennes-sur-Seine pour les plus petits.

Pendant les vacances d'Avril, le centre de loisirs ouvrira ses portes du lundi 03 au vendredi 14.

Les enfants d'âge maternel pourront venir s'amuser avec des activités sur le thème : « Ça roule, ça vole, ça flotte ». Au programme : parcours de vélos et trottinettes, balade pédestre, fabrication d'avions et de petits bateaux.

Les plus grands pourront, quant à eux, venir affronter les 12 travaux d'Astérix. Seront-ils capables de sortir de la maison qui rend fou ? De répondre à l'énigme Vénérable du Sommet ? Ou encore de manger le repas préparé par Mannekenpix ?

Des places sont encore disponibles ; alors n'hésitez pas à vous inscrire !

Noémie CHIANESE

Directrice du centre de loisirs



ALSH « NATHALIE » Retour en images...



TO-PLAY
à Fontainebleau

Laser Time à Bièvres (91)



Rentrée scolaire 2017 / 2018



Pour une inscription en 1^{ère} année de maternelle ou au CP à l'élémentaire

Sont concernés par ces inscriptions :

- pour l'école maternelle, les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014,
- pour l'école élémentaire, tous les enfants actuellement scolarisés en grande section de maternelle à l'école des Mûriers pour leur entrée en CP,
- tous les enfants emménageant à Saint-Germain-Laval qui seront scolarisés à la prochaine rentrée.

Les pré-inscriptions administratives se feront en mairie du mardi 18 avril 2017 au vendredi 05 mai 2017 :

- les lundis, mardis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (hors jours fériés),
- les mercredis matin de 8h30 à 12h,
- les samedis 22 et 29 avril 2017 de 9h à 11h.

Pièces à fournir obligatoirement (apporter les originaux) :

- le dossier d'inscription dûment complété,
- livret de famille,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, EAU, GDF,...),
- le carnet de santé de l'enfant.

Si inscriptions aux services périscolaires (garderies, cantines, centre de loisirs, NAP), pièces complémentaires à fournir (apporter les originaux) :

- avis d'imposition 2016 (sur les revenus 2015),
- attestation CAF/MSA,
- 3 derniers bulletins de paie du foyer,
- l'attestation d'assurance individuelle de (des) l'enfant(s) pour l'année 2017 / 2018.

Les inscriptions définitives dans les écoles maternelle et élémentaire se dérouleront aux dates suivantes :

- Pour l'école maternelle Les Mûriers : les jeudi 11 mai de 15h30 à 18h, lundi 15 mai de 17h à 19h et mardi 16 mai de 9h à 11h et de 14h à 18h.
- Pour l'école élémentaire de Courbeton : les jeudi 18 mai de 17h à 18h30, vendredi 19 mai de 17h à 19h et lundi 22 mai de 14h30 à 16h.

*ATTENTION, si vos enfants sont déjà scolarisés en maternelle ou à l'élémentaire,
il n'y a pas d'inscription à faire pour le changement de classe.*

Pour un renouvellement de dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s) aux services périscolaires (cantine, garderie, NAP et centre de loisirs)

Sont uniquement concernés par ces inscriptions, les enfants qui restent au sein de leur établissement et qui changent de classe.

Les réinscriptions se feront en mairie du mardi 09 mai 2017 au vendredi 07 juillet 2017 :

les lundis, mardis et vendredis de 14h à 17h (hors jours fériés),

les mercredis matin de 10h à 12h,

les samedis 20 mai et 1^{er} juillet 2017 de 9h à 11h.

Vous avez également la possibilité de transmettre tous ces documents par mail au service périscolaire (periscolaire@saint-germain-laval.fr).

Pièces à fournir obligatoirement (apporter les originaux) :

- le dossier d'inscription dûment complété,
- livret de famille,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, EAU, GDF,...),
- le carnet de santé de l'enfant (pages des vaccins),
- le certificat de radiation (si changement de commune).

Si réinscriptions aux services périscolaires (garderies, cantines, centre de loisirs, NAP), pièces complémentaires à fournir (apporter les originaux) :

- avis d'imposition 2016 (sur les revenus 2015),
- attestation CAF/MSA,
- 3 derniers bulletins de paie du foyer,
- l'attestation d'assurance individuelle de (des) l'enfant(s) pour l'année 2017 / 2018.

Toutes les modalités d'inscription sont disponibles sur le site internet de la ville www.saint-germain-laval.fr/, à la rubrique **Vie Scolaire**.

Les dossiers de demande d'inscription et réinscription seront téléchargeables en ligne ou disponibles en mairie à compter du vendredi 31 mars 2017.

Pour tout complément d'information : 01 64 32 10 62.

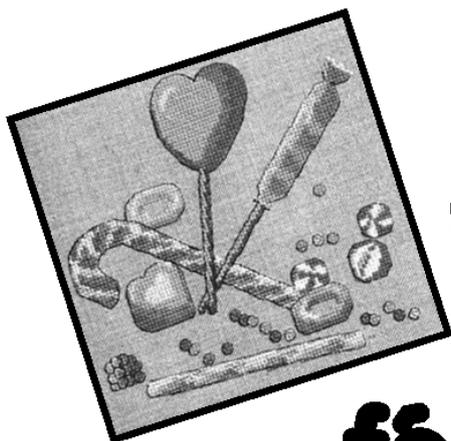
Catherine VIRIN
Adjointe en charge de la Vie Scolaire

Saint-Germain-Laval

de 14h à 18h

JOURNÉE DES ARTS CRÉATIFS

DEMONSTRATIONS



Le club de
BRODERIE

fête ses 10 ANS

ENTRÉE LIBRE

Défilé de l'atelier de couture à 15h30
Salle de l'Orée de la Bassée
SAMEDI 1er AVRIL 2017

 Vacances enfants (6 - 15 ans) - Eté 2017



Petit rappel : cette année, nous vous proposons de nouveau un séjour à Tausat (Gironde) pour une période de 14 jours du mardi 18 au lundi 31 juillet 2017.

Les enfants partis l'année dernière, nous ont vanté les activités proposées en ce lieu, ce qui nous amène à reconduire celui-ci aux dates ci-dessus.

Une réunion d'informations a eu lieu le mercredi 15 mars 2017 et des places sont encore disponibles !

Si vous êtes intéressés, des dossiers sont à retirer en Mairie et la date limite de dépôt en Mairie a été fixée au Vendredi 14 Avril 2017 (test d'aisance aquatique obligatoire).

Hervé BERTHIER

Conseiller municipal délégué au Centre de Loisirs et à l'Accueil pré et post-scolaire



Médiathèque, Le Manoir „

Site internet de la médiathèque

De la mythologie à l'exil, du Méli-Mélo au tournoi Wii retrouvez toutes les informations et animations de la médiathèque sur le site :

st-germain-laval.bibli.fr

Ouverture

Mercredi : de 14 h à 19 h

Vendredi : de 15 h à 19 h

Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls

77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires
au 09 63 60 03 13



MÉDIATHÈQUE

VIE LOCALE

Les chenilles processionnaires

Ces hôtes indésirables s'installent sur les pins et les cèdres. Ils constituent un véritable danger pour les humains ; des milliers de poils urticants qui, dispersés par le vent, déclenchent des réactions très violentes (allergie, œdème, brûlures, atteinte oculaire et/ou pulmonaire). Les animaux, chiens et chats, qui lèchent ou touchent ces chenilles, sont tout particulièrement exposés : nécrose de la langue entraînant une euthanasie inévitable.

Il est absolument nécessaire de vous prémunir de ces dangers éventuels mais réels si les arbres de vos jardins sont concernés (pins, cèdres) en contactant des entreprises spécialisées.

Concernant les lieux publics, prairies du bord de Seine, centre commercial, sortie des écoles, la commune a déjà réagi depuis plusieurs années et fait intervenir régulièrement une entreprise qui suit en continu le cycle biologique de la chenille afin d'assurer, autant que faire se peut, la sécurité des passants et de leur compagnon à quatre pattes...

Il existe un moyen plus naturel mais plus aléatoire : favoriser la présence de mésanges, friandes des larves, en installant des nichoirs appropriés.

La chenille processionnaire du chêne, tout aussi dangereuse, n'éclot pas à la même saison, mais doit être traitée également de manière systématique.

Ces deux espèces, récemment arrivées dans nos régions, sont très nuisibles et présentent un réel danger tant pour les humains que pour les arbres qui les abritent.

Pour éradiquer ce fléau, une lutte efficace passe par une mobilisation de tous ceux qui sont concernés.

Nous comptons sur votre vigilance et votre réactivité.

Urbanisme - Permis de construire depuis le 1er Mars 2017

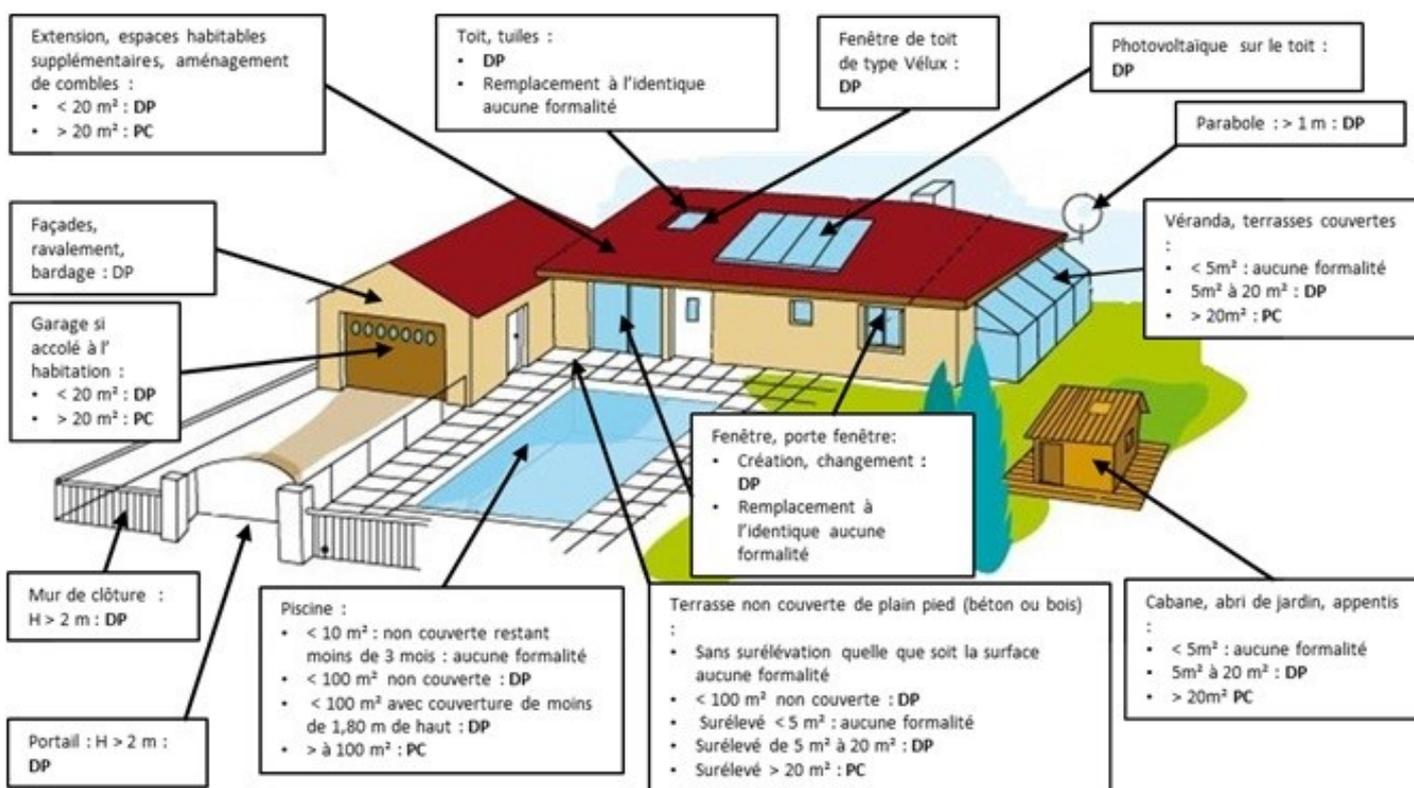
Pour les demandes de permis de construire déposées depuis le 1^{er} mars 2017, le recours à un architecte n'est pas obligatoire lorsque la surface de plancher de la construction ne dépasse pas 150 m².

La dispense concerne les personnes qui construisent en vue de conserver pour elles-mêmes la propriété de la construction, que celle-ci soit destinée à un usage personnel (*résidence principale*) ou à être mise en location.

Le demandeur d'un permis de construire est tenu de recourir à un architecte pour les travaux sur construction existante conduisant, soit la surface de plancher, soit l'emprise au sol de l'ensemble, à dépasser l'un des 2 plafonds (150 m² ou 800 m²).

Il est possible d'obtenir gratuitement des conseils auprès d'un architecte du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ou du service urbanisme de la commune.

PC ou DP* : quelle autorisation demander pour vos travaux ?



*PC : Permis de construire ; DP : Demande préalable (en mairie)

Pour le bon déroulement de vos travaux, nous vous rappelons que l'occupation du domaine public (trottoirs, places) pour l'installation de matériels ou d'équipements pour travaux (échafaudage, benne à gravats, grue, dépôt de matériaux ...) doit répondre à des conditions fixées par la commune. Elle nécessite une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public deux semaines avant le début des travaux, qui prend la forme d'un arrêté.

Associations indépendantes

AÏKIDO

M. LELOUP Olivier - 06 80 17 82 60

ARTS « LEZARTISTES »

Mme FOUICH
01 64 32 72 93 / 06 30 62 86 64

BRODERIE

Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50

CLUB DE L'AGE D'OR

Mme CHEVAL - 01 64 32 42 26
Au club - 01 64 31 07 36

COMITE DES FETES

Mme TRINCHEAU-MOULIN - 07 86 84 00 16
(comitesaintgermainlaval@outlook.fr)

ECHECS « Le Roi Mat »

M. LE MAY - 06 07 58 72 18

ESL ST-GERMAIN-LAVAL FOOTBALL

M. PREVOST - 06 75 72 00 93

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

« G.C.S.G.L. »
Mme VAN DOORN - 01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

JUDO

M. PIERDET - 01 64 70 22 37

KARATÉ DO SHOTOKAN

M. MALOUBIER - 06 13 47 77 21



LA MAIN SOLEIL

M. ODORICO (atmainsoleil@gmail.com)
Initiation et promotion de la pratique des Beaux-Arts



LES AMIS DU PATRIMOINE

M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

« LES COUSETTES DE ST GERM »

Mme DODET - 01 64 32 29 38



MUSCULATION « 100 FAMILLES »

M. DOISY - 06 11 03 50 69

PECHE A LA MOUCHE

M. CASSAIGNE - 09 54 04 33 88



SAINT GERM' VTT

M. JACQUIN - 01 64 32 47 07 / 06 23 81 87 80

TENNIS

M. MILADI - 06 11 64 00 31

LES AMIS DE L'ECOLE

Mme DERVILLEZ - 06 75 52 71 35



TIR A L'ARC

M. THEISS - 06 03 89 69 58

YOGA

Mme SCHMITT- RUBIO - 06 33 33 85 94



A.C.S.G.

RANDONNEES

M. WASQUEL - 07 77 73 67 36



GYMNASTIQUE ADULTES

M. VITORINO - 06 78 66 75 99

STRETCHING RENFORCEMENT MUSCULAIRE

M. VITORINO - 06 78 66 75 99



Saint-Germain-Laval



Saint-Germain-Laval
Commune dynamique des bords de Seine

Salle comble pour la soirée Paëlla de l'ACSG

Comme chaque année, les habitants de Saint-Germain-Laval et des communes environnantes ont répondu présents à la Paëlla du samedi 18 février 2017 : 190 personnes environ ; le succès grandissant a fait que les demandes d'inscription ont été limitées par le nombre de tables disponibles.

La Paëlla maison était savoureuse et l'orchestre de M. DUFAUT a su faire danser un grand nombre de couples et personnes seules.

Je tiens à remercier tous les membres du bureau et les quelques bénévoles pour leur travail tout au long de cette soirée ; sans oublier les employés des services techniques et logistiques de la mairie de Saint-Germain-Laval.

Ce fut une très belle soirée passée dans la joie de vivre et de la convivialité.

Je vous donne donc rendez vous à l'année prochaine .

Le Président

J. WASQUEL



Association « Les Amis de l'Ecole »

L'association des « Amis de l'Ecole » travaille pour apporter un soutien financier aux projets menés dans les écoles de la commune. Elle a ainsi permis aux écoles de se doter de tableaux interactifs, d'ordinateurs ou encore de dictionnaires.

« Les Amis de l'Ecole » organisent chaque année des actions comme le Loto ou la Tombola de Printemps pour récolter des fonds. Elle vous propose aussi la vente de sa carte d'adhérent (voir ci-dessous). Chacun est libre de choisir le montant de sa participation.

Nous vous remercions à l'avance de votre action en faveur des enfants de la commune.

Isabelle DERVILLEZ

Présidente de l'Association

Leur tombola de Printemps arrive !!

Comme chaque année, l'association des Amis de l'Ecole, organise sa grande tombola de Printemps. Les enfants des écoles viendront peut-être vous proposer de leur acheter quelques tickets. Nous vous demandons de leur faire bon accueil. Les tickets seront en vente entre le **18 avril et le 8 mai 2017**. Ils se vendent à l'unité ou par carnet de 20. Il y a un lot gagnant pour chaque carnet vendu.

Le tirage des tickets gagnants aura lieu le **mardi 16 mai à 20h30**. Les résultats seront affichés à la sortie des écoles et à la mairie.

Je vous rappelle qu'avec les bénéfices de cette tombola, nous aidons les écoles à acheter du matériel (ordinateurs, tableau interactifs, dictionnaires...) pour les élèves de la commune.



Carte d'adhérent

Association « LES AMIS DE L'ECOLE »

J'adhère à l'association des Amis de l'Ecole.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Montant de l'adhésion :€

Salle comble pour le LOTO

Le loto annuel des « Amis de l'École » s'est déroulé le samedi 11 mars à la salle des fêtes de l'Orée de la Bassée.

De nombreux joueurs se sont déplacés pour tenter de remporter la télévision ou encore la parure de bijou en or, le traditionnel gros lot de ce loto. Pour le tirage des enfants, c'est une tablette numérique qui était mise en jeu. Tout le monde n'est pas reparti avec un lot, bien sûr, mais nous espérons que tous les participants ont passé une bonne soirée. Beaucoup de parents et d'élèves des écoles s'étaient déplacés pour l'occasion.

L'association remercie les bénévoles et les directrices des deux écoles qui ont œuvré pour que cette soirée soit une réussite.

Merci également aux mamans qui ont confectionné les gâteaux proposés à la buvette. Chaque année, la soirée du loto se termine par le tirage d'une tombola. Nous sommes donc également reconnaissants aux généreux donateurs des lots.



Association « Le Roi Mat »

Le mercredi 18 janvier 2017, le championnat départemental UNSS (Union Sportive du Sport Scolaire) section Jeu d'Echecs s'est déroulé au collège Fernand Gregh de Champagne-sur-Seine.

Le Club d'échecs de Saint-Germain-Laval a connu un beau succès sportif puisque les trois premiers jeunes sont issus de ce Club. Une belle réussite pour Mr Hamadi Bouhlel, Président et animateur, qui a vu Messieurs Adrien Roumegous, Arthur Dupuis et Mathis Citores terminer sur les trois premières places du podium.

Après cette étape départementale, nos jeunes vont défendre leurs couleurs au niveau régional : compétition aura lieu en Mai 2017.

Pour information, Mr Hamadi Bouhlel a laissé les rênes du club au nouveau président Mr Serge Le May et a confié l'atelier Initiation et Animation à Mr Ludovic Melier. Cet atelier se déroule le vendredi soir de 18H30 à 19H30 au 1, rue de l'Ecole à l'ancienne école du Petit Buisson.

Pour toute demande d'informations : Leroimat77130@gmail.com

<http://leroimat.lebonforum.com>

Téléphone de M. MELIER : 06 86 42 45 96

Ludovic MELIER



KARATE DO SHOTOKAN

C'est en août dernier qu'un stage de Karatedo a été organisé sur le sud Seine-et-Marne : une quinzaine de professeurs se sont réunis pour partir à 12h d'avion à Okinawa, petite Ile de l'archipel du sud du Japon. Un stage avec des grands Maîtres 8^{ème} et 9^{ème} DAN Japonais dans un Dojo en plein centre de Naha (la capitale). Stage d'autant plus dur que la température était le soir de 30°C environ ! Le matin, un Maître nous faisait un éveil musculaire (Tai Chi) à 7h dans le parc de Naha.

Olivier Fournol, de Saint-Germain-Laval, a passé sa ceinture noire 1^{er} dan avec succès ; le club de St-Germ lui offre cette ceinture tant méritée et remise par son prof J-Claude.

Egalement, un petit contretemps a fait que La Coupe du Samouraï a été organisée sur le tard. En effet, la salle n'avait pas été retenue assez tôt. C'est pourquoi, nous avons improvisé très rapidement cet événement annuel.

Samedi 25 février dernier, s'est donc déroulée la trentième Coupe du Samouraï à la salle L'Orée de la Bassée. Une trentaine d'enfants de notre commune, de Montereau et de Varennes s/ Seine se sont livrés à cette compétition organisée par le Professeur des enfants de St-Germain-Laval, Monsieur Benadda, 4^{ème} dan CQP.

Les parents conviés pour cette occasion ont pu apprécier le travail de leurs enfants, fruit de répétitions longues et fastidieuses.

Des coupes et médailles ont récompensé tous ces bambins de 5 à 11 ans, et un goûter offert par le club a clôturé cette petite manifestation très appréciée de tous. Les juges et arbitres étaient les élèves de notre professeur J-Claude 6^{ème} dan FFKADA Diplômé d'Etat, ils ont été remerciés également par ce dernier.

Gageons que l'année prochaine, si nous pouvons obtenir la salle, l'on puisse réitérer cette manifestation sportive et ludique en toute quiétude.

Nous remercions bien évidemment la Municipalité pour l'aide apportée.

JC Maloubier



Nouvelles modalités pour les cartes d'identité

Depuis le 1^{er} Février 2017, les Cartes Nationales d'Identité ne peuvent être demandées ou renouvelées que dans les communes ayant un dispositif de passport, soit la mairie de **Montereau-Fault-Yonne pour les habitants de notre commune.**

Ci-dessous les horaires de la mairie de Montereau pour faire / refaire votre pièce d'identité ou votre passeport biométrique :

Lundi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h

Mardi : de 9h à 11h et de 14h avant 19h15 (ouvert en soirée)

Mercredi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h

Jeudi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h

Vendredi : de 9h à 11h et de 14h avant 16h

ATTENTION : Juillet et Août le mardi jusqu'à 17h15

Permanence du Samedi : de 9h à 11h seulement pour les habitants de Montereau-fault-Yonne.

ATTENTION : Présence obligatoire des demandeurs majeurs et mineurs lors du dépôt et de la remise de la demande

Informations relatives aux cartes grises

A partir du mois de Novembre 2017, la gestion des cartes grises et des permis de conduire se fera uniquement par internet et non plus en Préfecture ou en Sous-préfecture.

Pour plus d'informations, rendez vous sur le site www.service-public.fr



Opération « deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

Le SIRMOTOM propose une expérience innovante : l'opération « deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets ». Les foyers retenus seront dotés d'un kit composé d'un poulailler et de poules.

Il organise une séance de distribution et les inscriptions se feront du **24 mars au 23 avril 2017**. La séance se remplissant très rapidement, nous vous invitons à être vigilants.

Il est à noter qu'une participation de 20 € vous sera demandée. Aucune pesée de déchets ne sera demandée.

Renseignements et inscriptions sur le www.sirmotom.fr



Sytradem - Bernard AUTHIER

Des articles parus récemment dans plusieurs journaux mettent en cause les élus du Sytradem au titre des indemnités perçues dans l'exercice de leur fonction.

1. Création du Sytradem en 2001

Notre syndicat de collecte d'ordures ménagères est le SIRMOTOM (« TOM »). Celui de la région de Provins est le SMETOM.

En 2001, à la demande de l'Etat, a été créé le Sytradem avec pour objectif de :

- construire une nouvelle usine de traitement des déchets à Montereau,
- terminer et mettre en route un centre de tri des recyclables à Nangis.

Ces 2 projets ont été menés à bien et leur fonctionnement continue à être géré par le Sytradem.

2. Fonctionnement

Dans ce syndicat, comme tous les syndicats de même nature, les communes, etc..., les élus (président et vice-présidents) perçoivent des indemnités prévues par la loi. Ces indemnités sont votées avec le budget, figurent dans les délibérations et sont versées par le Trésor Public.

Tous ces documents sont visés par le contrôle de légalité de l'Etat.

3. Avis de la Chambre Régionale des Comptes

Contrairement à la position validée par le Préfet, celle-ci a un avis différent sur la nature du Syndicat et son existence même et en tire comme conclusion que les élus devraient rembourser leurs indemnités.

Il n'y a donc aucune « illégalité » mais un problème de fond entre celle validée par le Préfet et celle remise en cause par la Chambre Régionale des Comptes.

Nous avons saisi le Ministre de l'Intérieur afin de demander au Conseil d'Etat de trancher.

S'il s'avère que le Conseil d'Etat valide l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, nous procéderons immédiatement au remboursement des indemnités.

Je vous tiendrai informé de l'évolution de cette situation car mon honnêteté et ma bonne foi ne sauraient être remises en cause pour un conflit de droit qui nous dépasse et ne remet pas en cause tout le travail exécuté depuis 16 ans pour mener à bien nos projets.

Cordialement

Bernard AUTHIER

Passage à l'heure d'été

Dans la nuit du SAMEDI 25 MARS au DIMANCHE 26 MARS 2017, à 2h du matin vous avancerez vos montres à 3h... Une heure de sommeil en moins...



Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin - 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél. : 01 60 57 00 52



Horaires d'Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Vendredi : de 13h30 à 18h00
 Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Dimanche : de 9h00 à 12h00

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} novembre, 25 décembre

Collecte des encombrants Jeudi 15 Juin 2017

Attention, ne sont pas autorisés les déchets d'équipements électriques et électroniques, tous déchets supérieurs à 50kg et qui excèdent 2m de long, les bouteilles et cartouches de gaz, les extincteurs, les produits chimiques et peintures, les déchets automobiles, les végétaux, les gravats, le béton, l'amiante, ainsi que le matériel professionnel et agricole.

Collecte des déchets

Mardi (poubelle jaune : emballages ménagers)

Jeudi (poubelle marron : déchets ménagers)



Utiles

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

Des questions ?

Contactez le  **N° Vert 0 800 45 63 15** du SIRMOTOM
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Mission Locale du bassin économique de Montereau



La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

Permanence à la Mairie de 13h45 à 17h30 les mercredis :

05 et 19 avril 2017

03, 17 et 31 mai 2017

14 et 28 juin 2017

Pour prendre rendez-vous, contacter :

Jessica IMIRA ou Véronique REZZOUG au 01 60 57 21 07.



Journée Défense Citoyenneté



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Pollution atmosphérique

Dès que l'un des niveaux de concentration dans l'air des principaux polluants a été atteint ou risque de l'être, le préfet prend les mesures nécessaires. La procédure varie selon le niveau de gravité de la situation : il peut s'agir d'une simple information accompagnée de recommandations ou d'un niveau d'alerte.



En cas d'épisode de pollution de l'air ambiant (période au cours de laquelle la concentration dans l'air ambiant d'un ou plusieurs polluants est supérieure aux seuils), le préfet peut prendre différentes mesures selon la gravité de la situation.

Seuil d'information et de recommandation

Lorsque ce niveau est atteint, le préfet informe la population et diffuse des recommandations sanitaires et comportementales (limitation des activités physiques intenses pour les personnes sensibles, utilisation des transports en commun, etc).

Selon la substance polluante concernée, il peut par exemple être recommandé de pratiquer le covoiturage, d'utiliser les transports en commun, de privilégier la marche ou le vélo pour les petits trajets, de réduire la vitesse en voiture.

Des mesures d'accompagnement peuvent être prévues : réductions tarifaires pour certains transports en commun, modification des tarifs de stationnement

Seuil d'alerte

Le seuil d'alerte implique des restrictions de circulation :

- interdiction de circulation de certains véhicules légers dans le périmètre correspondant à la zone d'alerte ;
- réduction du trafic de véhicules lourds, et notamment interdiction de transit sur certains axes ;
- réduction des vitesses maximales autorisées ;
- contrôle par les forces de police du respect des mesures de restriction de la circulation.

Il peut induire aussi la création d'une zone de circulation réglementée (alternée le plus souvent) ; seront autorisés à circuler dans cette zone à circulation alternée :

- les véhicules légers peu polluants par construction : véhicules électriques, véhicules au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou au gaz naturel (GNV) et véhicules hybrides ;
- les véhicules particuliers ayant au moins 3 occupants (covoiturage) ;
- les véhicules légers immatriculés à l'étranger ;
- les véhicules légers faisant l'objet de dérogations préfectorales.

D'autres véhicules font l'objet de dérogations préfectorales, il s'agit notamment des véhicules de secours (pompiers, police, SAMU, SMUR) ou de ceux assurant un service public (véhicules postaux, transport de fonds, ramassage des ordures ménagères) ou le transport des personnes (taxis)...

Enfin, dans cette zone réglementée, les véhicules équipés d'un pot catalytique devront respecter une circulation alternée.

Le principe de la circulation alternée est le suivant :

- les véhicules dont le numéro d'immatriculation est pair ne pourront circuler que les jours pairs ;
- les véhicules dont le numéro d'immatriculation est impair ne pourront circuler que les jours impairs.

Les véhicules lourds et les véhicules utilitaires légers font l'objet de mesures spécifiques.

Lorsque le préfet décide de restreindre ou de suspendre la circulation dans le cadre d'une procédure d'alerte, l'accès aux réseaux de transport public en commun est assuré gratuitement. Seuls les voyageurs occasionnels (et non les usagers utilisant des abonnements) sont bénéficiaires de la gratuité.

Pour connaître la qualité de l'air extérieur au niveau national, vous pouvez également consulter le site web Prev'Air à l'adresse suivante www.prevoir.org



A NOTER !

1^{er} avril

Journée des Arts créatifs de 14h à 18h

Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

22 avril

**Exposition peinture & Arts Plastiques
de 10h à 18h**

Organisée par LEZARTISTES

Salle du Conseil - Rue de Provins

Elections présidentielles

Salle de l'Orée de la Bassée

1^{er} tour : dimanche 23 avril

2^{ème} tour : dimanche 07 mai

Elections législatives

Salle de l'Orée de la Bassée

1^{er} tour : dimanche 11 juin

2^{ème} tour : dimanche 18 juin



GAZEL

Alimentation Générale

**Centre Commercial
du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval**

Vous accueille 7j / 7

De 8 h à 13 h

Et de 14 h 30 à 20 h

& réalise vos travaux de couture

**Tél : 06 83 14 31 08
01 64 70 23 72
01 60 74 42 06**

ESPACE PUBLICITAIRE
DISPONIBLE

Saint-Germain-Laval



Permanence du Maire,
des Adjoints et des Conseillers
Municipaux

Samedi : de 9h à 11h
(sauf pendant les vacances
scolaires)

Coordonnées de la Mairie
Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL
Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

contact@saint-germain-laval.fr
(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr
(inscriptions cantines, garderies, NAP et centre de loisirs)

Site internet
www.saint-germain-laval.fr



Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Jeudi : fermé au public toute la journée
Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012 - 2017

Directrice de la publication :
Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :
Olivier MARTIN, chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :
Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843